



Journée nationale d'échange 29 mai 2015 Atelier « Entreprises et sciences participatives » Compte-rendu

Participants (environ 30 personnes):

Représentants d'entreprises : Anne Guerrero (SNCF Réseau), Jean-François Lesigne (RTE), Gaëtan Quesnel (GRTgaz)

Personnes travaillant pour le compte d'entreprises : Hortense Serret (Arp-Astrance), Julia et Roland Seitre (Gemsage), Marion Parisot-Laprun (ANVL)

A compléter

Animation de l'atelier et rédaction du compte-rendu : Thierry Mougey (Fédération des Parcs naturels régionaux de France)

Préparation : Caroline Joigneau-Guesnon (UNCPIE), Emeline Bentz (FNH), Mathieu de Flores (Opie) et Thierry Mougey (FPNRF)

Le sujet : cela peut-il intéresser des entreprises de proposer à leurs salariés de s'impliquer dans des programmes de sciences participatives biodiversité (SPB)? Si oui, avec quels objectifs, quels protocoles... ?

Le sujet n'a-t-il jamais fait l'objet d'une réflexion que ce soit au sein des réseaux d'entreprises ou au sein des réseaux de porteurs de programmes de SPB. Il revêt donc un caractère innovant !

Les principaux porteurs de programmes de SPB ainsi que les réseaux « entreprises et environnement » (EpE, Orée, groupe de travail Biodiversité du MEDEF, groupe de travail Entreprises du comité français de l'UICN, entreprises labellisées SNB, entreprises ayant reçu un prix « Biodiversité », entreprises membres du comité d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, réseau des écologues de l'Association française interprofessionnelle des écologues...) ont été mobilisés pour trouver des exemples d'entreprises mettant en œuvre des programmes de SPB avec leurs salariés.

Très peu d'entreprises ont mis en œuvre de telles actions.

Actions recensées :



HOP! (compagnie aérienne appartenant au groupe Air France, créée il y a 2 ans).

Depuis 2014, sur 4 aéroports (Castres-Mazamet, Metz-Nancy-Lorraine, Sud de France-Perpignan, Orly), implication des personnels (responsables du risque animalier, chargés de l'entretien des espaces, de la sécurité, contrôleurs aériens...) sur la base du volontariat, dans des suivis écologiques (vers de terre, « Nichoirs pour abeilles solitaires », suivi photographique

SPIPOLL, « Planches à escargots » = les 4 suivis utilisés également dans l'Observatoire agricole de la biodiversité), sous la responsabilité d'un comité scientifique (universitaires et MNHN). Environ 10% du personnel est impliqué ;



GRTgaz(gestionnaire et propriétaire du réseau de transport de gaz naturel à haute pression sur la majeure partie du territoire français).

En 2013, une équipe d'exploitation de GRTgaz, dans le secteur de Saint-Astier (Dordogne), a adhéré à la charte « Un carré pour la Biodiversité » proposée par le CPIE du Périgord-Limousin. Cette adhésion s'est traduite par la mise en œuvre, sur 4 terrains appartenant à GRTgaz et rattachés à des sites industriels, de mesures de gestion favorables à la biodiversité (fauche annuelle avec exportation, non recours aux pesticides,...). Des salariés peuvent mesurer, sur leur temps de travail (environ 1h en juin, juillet et août soit 3h/an), à travers l'observation des photos qu'ils prennent sur les sites concernés par des mesures de gestion différenciée, les effets de ces mesures sur la biodiversité : photos prises de différentes espèces de faune et de flore pouvant présenter un intérêt particulier (sur la base de fiches mises à disposition par le CPIE), avec une attention spécifique portée aux papillons et aux orchidées. Ces observations sont effectuées par l'équipe de 6 techniciens chargée de la maintenance et de la surveillance du réseau et animée par un responsable du secteur d'exploitation, à l'origine de l'engagement volontaire de GRTgaz dans cette démarche. Ces photographies sont ensuite envoyées sur le site internet du CPIE ;



Dans le référentiel du **label Biorismo**(biodiversité/tourisme), plusieurs critères sur les sciences participatives ont été introduits : d'une part en incitant les acteurs touristiques à participer à l'un des programmes existants (lien donné vers Vigie Nature), d'autre part en leur demandant d'effectuer un suivi photographique de l'évolution du paysage (au moins 1 par saison, idéalement 1 fois par mois), depuis le même point de vue.

Bien-sûr, d'autres actions participatives, mais qui ne sont pas liées à des programmes scientifiques, impliquent les salariés de certaines entreprises sur le sujet de la biodiversité.

Exemples avec les carriers :

- **concours photo** proposé en 2010 aux salariés sur le thème de la biodiversité (concours annuel depuis 2007 sur des thèmes qui varient). Les participants devaient accompagner chaque prise de vue d'un commentaire, écrit ou audio, présentant l'espèce et le contexte dans lequel elle avait été photographiée. 108 personnes ont participé. Exemple : parmi les 8 catégories, celle « Bonne pratique » qui montrait des barrières de protection devant une microfalaise abritant des nids d'hirondelles de rivage, a été remportée par un agent de bascule d'une carrière en Aquitaine ;
- salariés participant à des suivis en compagnie de naturalistes dans le cadre du **programme Roselière** (<http://programme-roseliere.fr>), chantiers nature (CPIE du Cotentin/CEN Basse Normandie vidéo du chantier sur www.cen-bn.fr)...

La plupart des entreprises ont commencé à s'intéresser aux questions de biodiversité par une entrée « contrainte réglementaire ». A travers l'utilisation des SPB, l'idée est de contribuer à sortir de cette vision.

Mettre en oeuvre des programmes de SPB n'a d'intérêt pour une entreprise que si elle possède une stratégie en faveur de la biodiversité ou tout au moins met en oeuvre des actions en faveur de la biodiversité.

Si l'action rentre dans le projet de l'entreprise, il semble logique qu'elle soit proposée aux salariés sur leurs temps de travail et qu'un référent sur l'action soit nommé au sein de l'entreprise.

Objectifs de l'action pour l'entreprise :

- montrer l'interrelation entre l'entreprise et la biodiversité, mais aussi les actions mise en oeuvre par l'entreprise pour éviter, réduire ou compenser ses impacts sur la biodiversité.
 - o Exemple pour EDF : faire participer ses salariés à des programmes sur la problématique de la continuité écologique des cours d'eau, en lien avec l'existence des barrages hydroélectriques et des actions mises en oeuvre pour réduire leur effet fragmentant (passes à poissons...).
 - o Exemple pour HOP ! (en cours de réflexion): impliquer ses salariés dans des suivis montrant l'impact du dérèglement climatique sur la biodiversité (lien avec l'émission de gaz à effet de serre par le transport aérien) ;
- montrer l'effet de la gestion différenciée (réduction de l'usage des intrants, baisse de la fréquence de fauche/tonte...) mise en oeuvre sur les espaces verts de l'entreprises, l'intérêt d'aménagements de type toitures végétalisées, plantations de haies...
 - o Exemple de GRTgaz avec les « carrés pour la Biodiversité » où des salariés peuvent mesurer les effets de la gestion différenciée sur la biodiversité.
 - o La thèse réalisée par Hortense Serret (Arp-Astrance) sur la vision des salariés sur la gestion pratiquée sur les espaces verts d'entreprises indique, lorsqu'une gestion différenciée est mise en place, la nécessité d'en expliquer les raisons ;
- dépasser l'abord de la biodiversité par la « contrainte réglementaire » en faisant découvrir aux salariés qui ont en charge la gestion d'espaces, la richesse en biodiversité qu'ils abritent et ainsi qu'ils mesurent la contribution à un bien commun de leur entreprise et celle de leur propre action ;
- montrer que les sites industriels peuvent être le support d'une biodiversité intéressante, malgré les contraintes de l'entreprise (exemple : éviter la présence dans les aéroports d'espèces pouvant être à l'origine de collisions avec les aéronefs), sans nier toutefois l'impact de l'activité industrielle sur la biodiversité ;
- mettre en place un projet fédérateur, qui crée du lien, autour d'une action à caractère citoyen avec une dimension ludique (voir intervention de Ghislain Bourg sur la communication engageante).

A noter que l'action n'a, à priori, pas vocation à répondre à l'ensemble des besoins de l'entreprise en terme de suivis écologiques.

Exemple pour HOP !: d'autres suivis (STOC et Vigie-Chiro) sont réalisés par des naturalistes.

Quelques questions à se poser :

- en quoi l'action apporte-t-elle un plus par rapport aux autres actions que l'entreprise peut mettre en place sur la biodiversité : formations, campagnes de sensibilisation, visites guidées... ? *Voir les documents en cours de réalisation par le Collectif national SPB sur l'intérêt de l'outil SP ;*
- des salariés en particulier doivent-ils être ciblés ?
- l'action doit-elle se faire sur la base du volontariat ?

Les protocoles de SPB existants correspondent-ils aux besoins des entreprises ou seront-ils à adapter ? La question est à traiter au cas par cas, en se basant sur l'annuaire qui recense l'ensemble des programmes de SPB existants, réalisé par le Collectif national SPB, afin de voir si les programmes de SPB intéressant l'entreprise existent déjà ou pas. L'idéal serait que les protocoles utilisés s'inscrivent dans des programmes de dimension plus large que celle de l'entreprise, tout en répondant à ses besoins spécifiques.

Des freins ont été identifiés :

- difficulté à justifier un budget sur une action de ce type, surtout lorsque la biodiversité est un sujet qui n'est pas le « cœur de métier » de l'entreprise ;
- conditions de sécurité puisque l'espace concerné est souvent un site industriel (voies ferrées, aéroports...);
- la différence de pas de temps entre le délai nécessaire pour avoir des résultats scientifiques et le besoin de l'entreprise d'avoir un retour sur investissement rapide.

Comment une entreprise peut-elle valoriser ce type d'action ?

Bilan RSE, label, marque, certification, concours de type « Entreprises et environnement catégorie Biodiversité », engagement SNB, mention dans des guides traitant du thème « entreprises et biodiversité » ou « sciences participatives »...

Comment déclencher l'envie pour qu'une telle action se mette en place ?

- dans le cas de HOP!, l'impulsion a été donnée par le directeur général délégué. L'action est née d'une réflexion commune entre le PDG de la compagnie et Julia et Roland Seitre, suite à des actions de communication sur la biodiversité ;
- si l'entreprise est bien insérée sur son territoire, l'action peut être déclenchée par une dynamique territoriale (exemple des 51 territoires français labellisés Parcs naturels régionaux) ;
- les comités d'entreprises peuvent jouer un rôle.

Les entreprises peuvent également aborder le sujet des programmes de SPB d'autres façons :

- soutenir financièrement des programmes (mécénat). Exemple d'Yves Rocher qui a soutenu le projet SPIPOLL ;
- communiquer sur l'existence des programmes auprès de leurs salariés sans pour autant leur proposer une implication dans le cadre de l'entreprise ;
- communiquer sur l'existence des programmes auprès de leurs clients. Exemple des accompagnateurs-plongeurs qui incitent leurs clients plongeurs à participer à des programmes de SPB.

Contacts :

Hortense Serret – Arp-Astrance - hserret@arp-astrance.com - 02 33 81 75 75
(thèse sur la vision de la gestion des espaces verts d'entreprises)

Julia et Roland Seitre– Gemsage - juseitre@hop.fr et roseitre@hop.fr- 07 77 77 12 09
(action avec HOP !)

Gaëtan Quesnel – GRTgaz - gaetan.quesnel@grtgaz.com - 01 55 66 41 47

Marion Parisot-Laprun – ANVL/UNPG – roseliere@anvl.fr - 01 64 22 61 17
(action avec les carriers)

Thierry Mougey – FPNRF - tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr - 01 44 90 86 20

François Tourisme Consultants - contact@biorismo.com- 05 53 54 49 00
(label Biorismo, programme Ecorismo pour la biodiversité, engagement reconnu SNB)